

**MASTERISATION : FRONT SYNDICAL CONTRE LE GOUVERNEMENT !**

Les décisions gouvernementales issues des 4 groupes techniques de travail sont inacceptables.

Deux heures durant, vendredi 13 novembre, les cabinets des ministres de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ont communiqué aux organisations syndicales -exclues de toutes concertations- leurs décisions concernant la réforme de la formation des enseignants dite de « mastérisation ». Portant sur la structure des concours, le calendrier des épreuves (PE, PLC, PLP, agrégation) et le cadrage des masters et des stages, ces annonces ont fait l'objet de critiques extrêmement vives de la quasi unanimité des participants. Insatisfaction, amertume, colère, régression sont les termes qui ont été les plus utilisés pour qualifier les annonces faites.

« Mastériser la formation des enseignants », c'est se donner l'objectif d'amener les futurs enseignants à maîtriser les fondements scientifiques de leur activité professionnelle et les processus de conception des enseignements, en liaison avec la recherche. C'est aussi donner aux futurs enseignants les éléments indispensables pour connaître l'enfant ou l'adolescent. En capacité de concevoir leurs enseignements, entretenant un rapport avec la recherche initiée lors de leur formation, les futurs enseignants doivent être formés pour comprendre leurs élèves et leurs erreurs, pouvoir adapter leurs pratiques à des situations inédites et être en mesure d'exercer le doute méthodique. Ainsi comprise, l'obtention des garanties d'une réelle élévation des qualifications relève d'un enjeu de société. La présentation gouvernementale est en totale contradiction avec cette ambition. Le SNESUP estime ces décisions inacceptables et dénonce cette conception de la formation des enseignants. Il considère que les décisions ministérielles prises constituent des entraves à la conception d'une formation des futurs enseignants portant l'ambition d'un net progrès dans la démocratisation de notre système éducatif.

A aucun moment de la présentation, pas plus que dans le document distribué en séance, n'a été mentionné le terme « IUFM ». Alors que le SNESUP a interrogé les ministères quant au sort qui pouvait leur être réservé, les représentants des ministères n'ont pas apporté la moindre réponse. C'est bien la disparition des IUFM qui reste projetée. Le SNESUP réaffirme la nécessité de structures universitaires spécifiques -IUFM rénovés- chargées de la formation des enseignants de la maternelle à l'université, permettant la formation initiale et continue de ceux-ci. Le secrétaire général du Ministère de l'Education Nationale et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, par son intervention en réunion, confirme la réduction de la formation professionnelle aux seuls stages, au 1/3 de formation continuée en année post-concours et à « quelques modules complémentaires » non intégrés à la formation. Outre le mépris du gouvernement pour les spécificités de la formation des enseignants, cela traduit une vision archaïque de la formation des enseignants, que le SNESUP condamne. Jamais, au cours de la présentation, les questions relatives aux aides financières -bourses, pré recrutements, ...- dont pourraient disposer les étudiants n'ont été abordées par les ministères.

La conjugaison de la conception gouvernementale de l'admissibilité du concours (constituée d'écrits, exclusivement disciplinaires pour les PLC et PLP et portant sur « le français et la culture humaniste » et « les mathématiques et les sciences » pour les PE) et d'un calendrier échelonné des différents concours censé permettre aux étudiants de tenter des concours menant à différents métiers de l'enseignement -qu'ils y soient ou non préparés-, rend impossible la conception de formations universitaires de haut niveau qui permettent en même temps la réussite des étudiants. Ces formations -en lien fort avec la recherche et alliant les potentiels avérés des UFR et des IUFM- doivent intégrer harmonieusement toutes les dimensions nécessaires articulant les disciplines, leurs contextualisations, et l'apprentissage des savoirs et « gestes » professionnels pour préparer au métier d'enseignant choisi. En effet, comment serait-il possible d'articuler 2 semestres d'un M2 -à la suite d'un M1 « généraliste » (p.11 diapo.)-, intégrant la préparation à une admissibilité au concours PLC (du 1/12 au 20/12), validant « des compétences en langues et en informatique » (p.4 diapo.), intégrant 6 semaines de stages 108 h entre les résultats de l'admissibilité (20/01) et l'admission (mai-juin), voire des stages d'observation au début de ce M2 (p.13 diapo.) ? En dehors du bachotage intensif, le temps de formation restant entre l'admissibilité et l'admission dont disposeront les équipes pédagogiques pour assurer leurs enseignements de master serait ainsi considérablement réduit !

Pour le gouvernement, enseigner n'est pas un métier qui s'apprend et la formation des jeunes ne constitue pas une priorité ! Dans ce contexte, le SNESUP réaffirme plus que jamais son exigence de retrait de cette réforme de la formation des enseignants, des concours de recrutement et de ses décrets d'application, pour pouvoir élaborer une tout autre réforme conduisant à une réelle élévation de la qualification de tous les enseignants.

Le SNESUP appelle à faire de la journée de grève et de manifestations du 24 novembre « pour des créations d'emplois et l'amélioration des carrières, pour une autre réforme de la formation des enseignants », un moment fort pour nos revendications.

Document remis aux organisations syndicales : [http://www.snesup.fr/index.php?module=webuploads&func=download&fileId=1425\\_0](http://www.snesup.fr/index.php?module=webuploads&func=download&fileId=1425_0)

**Le CNESER dénonce une vision archaïque de la formation des enseignants**

Le CNESER de ce 16 novembre a voté une motion condamnant les propositions gouvernementales du 13 novembre en matière de formation des enseignants par 19 Pour, 4 Contre (MEDEF, QSF, CGPME). Cette motion a été présentée par le SNESUP auquel se sont associés l'UNEF, l'UNSA, la CFTD, le SGEN-CFDT, SUD-Education, la CFTC, l'Autonome et la FCPE.

Voir motion sur le site du SNESUP : <http://www.snesup.fr/Le-Snesup/L-actualite-du-SUP?aid=4445&ptid=5>